

N°15 - novembre 2015

le gometzien

Flash

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzville.fr



Joyeuses fêtes !



Bonnes fêtes de fin d'année !

par Bernard Jacquemard



« Madame, Monsieur, Chers amis,

Le 13 novembre, des commandos terroristes semaient la mort à Paris et à Saint Denis, nous pensons aux victimes et à leurs familles.

Chacun doit continuer à vivre avec ce douloureux souvenir, comme de nombreux citoyens du monde victimes d'attentats et ne pas céder à la peur.

En dépit de la situation, la période de fin d'année est synonyme de solidarité, de festivités et de fraternité.

Dans quelques jours les rues de Gometz la Ville se pareront de guirlandes et de lumières.

Dans le même temps se tiendra entre autre, dans la bonne humeur, la traditionnelle rencontre des Aînés. Par solidarité, nos Aînés qui ne peuvent pas se déplacer recevront un colis et un soutien moral.

Je souhaite que cette fin d'année procure à toutes et à tous des moments de plaisir et de bonne humeur.

Enfin, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, j'invite chacun à la cérémonie des vœux qui se tiendra au foyer rural le samedi 16 janvier à 18h00.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Votre Maire
Bernard Jacquemard.

LES DIMANCHES 6 ET 13 DÉCEMBRE : N'OUBLIEZ PAS LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le dimanche 6 décembre de 8h00 à 20h00 = 1^{er} tour des élections régionales.

Le dimanche 13 décembre de 8h00 à 20h00 = 2^{ème} tour des élections régionales.

Venez en mairie munis de votre carte d'électeur et pièce d'identité.



RECYCLONS NOS PAPIERS

À vos papiers !

4^{ème} jeu-concours intercommunal de recyclage de papier

▪ Du 1^{er} décembre 2015
au 31 mars 2016

Suite au succès des trois précédentes éditions du jeu-concours « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! », le SITCOM du Hurepoix a choisi de reconduire cette grande opération de sensibilisation sur le tri et le recyclage.

▪ Qui participe ?

Les 47 communes du territoire du SICTOM du Hurepoix et plus particulièrement les écoles élémentaires soutenues par les particuliers, les entreprises et les collectivités.

▪ Comment ça marche ?

Cette opération s'articulera sur 2 volets :

- Le concours de tri du papier intercommunes avec jusqu'à 1.000€ de dotation pour la caisse des écoles de la commune qui obtiendra les meilleurs résultats.
- Le concours du plus beau bac de collecte de tri du papier, jeu-concours spécialement à destination des écoles.

▪ Quoi collecter ?

Le papier de bureau, journaux, prospectus, magazines, livres, cahiers, annuaires, catalogues, lettres, enveloppes, ...

Les papiers spéciaux qui ne sont pas recyclables : carbone, aluminium, sulfurisé, photo, papiers peints, mouchoirs... sont à jeter aux ordures ménagères.

▪ Où collecter ?

Deux emplacements de bornes-conteneurs sont disponibles sur notre commune.

Pour le village : sur la place du foyer rural, en face des ateliers municipaux.

Pour les hameaux : au carrefour de la Vacheresse.

Pour les élèves et parents d'élèves : devant l'école (groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin).

▪ Le mode de calcul

Ratio de poids de papier collecté par habitant et par commune sur les 4 mois de l'opération (3 catégories de communes en fonction du nombre d'habitants). Gometz la Ville concourt dans la catégorie « 1.000 à 4.000 habitants ».

▪ Pourquoi ?

Parce que les papiers sont le premier déchet recyclable de nos poubelles. Il faut donc stimuler notre tri.

Parce que l'année dernière, nous étions arrivés en 4^{ème} position et que le challenge est atteignable !

Catégorie "1 000 à 4 000 habitants"
Résultat basé sur le tonnage collecté du 1 décembre 2014 au 31 mars 2015

De 1 000 à 4 000 habitants	Place	Kg/habitant
ROINVILLE	1	14,785
LES GRANGES LE ROI	2	11,722
YVAREVILLE	3	11,105
GOMETZ LA VILLE	4	8,544
ST CYR SOUS DOURDAN	5	6,007
LES MOLIERES	6	5,798

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions d'amélioration du tri et de maîtrise des coûts du service de collecte.

ASTUCE POUR AUGMENTER NOTRE VOLUME DE PAPIER À RECYCLER

Pour augmenter la quantité de papiers collectés et nos chances de gagner une dotation pour la caisse des écoles de notre village, n'hésitez pas à faire du tri dans vos vieux papiers et surtout incitez vos proches à le faire également !

Soutenez le Téléthon 2015

Du 5 au 14 décembre à Gometz la Ville, faites vos dons !

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Pour cette 29^{ème} édition du Téléthon, familles et chercheurs comptent sur vous !

■ Comment faire un don ?

- sur telethon.fr

Choisissez le mode de paiement qui vous convient : carte bancaire, chèque ou via la solution de paiement Paypal. Le site telethon.fr est accessible depuis votre ordinateur, tablette et mobile.

- par téléphone au 36 37

Dès le vendredi 4 décembre à 19h00, faites un don par téléphone au 36 37 (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe). Dans les jours qui suivent votre appel, vous recevrez par courrier votre promesse de don qu'il vous suffira de retourner avec votre chèque dans l'enveloppe affranchie jointe.

- à Gometz la Ville

■ Le Samedi 5 décembre, de 9h à 19h, élus ou membres des associations du village vous attendent devant la boulangerie Le Moulin de Gometz pour vous offrir un chocolat chaud et récolter vos dons.

■ Du lundi 7 au vendredi 11 décembre, déposez chèque ou espèce au « point don » qui se trouvera

en mairie, pendant les heures d'ouverture :

lundi : 15h à 17h

mardi - mercredi - vendredi : 9h à 12h - 15h à 17h

jeudi : 15h à 19h

■ Le Dimanche 13 décembre, de 15h30 à 18h, les membres de la Caisse des Ecoles vous proposent une animation « Fête de Noël » au foyer rural où l'urne sera mise à disposition pour recueillir vos dons.

L'année dernière, le montant de vos dons sur Gometz la Ville s'élevait à 817,25€.

D'avance merci pour votre mobilisation et votre générosité !

■ 66% de réduction d'impôts sur vos dons

Vous avez la possibilité de bénéficier de réductions d'impôts importantes sur votre don.

Ces avantages inscrits dans le code général des impôts vous sont accordés si vous êtes redevables de l'impôt sur le revenu ou sur la fortune. Selon l'article 200 du code général des impôts, **66 % de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu.**

Par exemple : si vous effectuez un don de 70€, il ne vous en coûtera en réalité que 23,80€ après réduction d'impôt.

Vous recevrez un reçu fiscal, vous permettant d'attester de votre don auprès de l'administration fiscale.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le gometzien N°14 dans le l'article page 27 « Achetez local » chez André Lacheny au 1 rue de La Vacheresse.

Le numéro de téléphone est :

01 60 12 02 42 (et non le 01 60 22 02 42 comme indiqué).



le gometzien flash

Directeur de la publication : Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction : Edwige Huot-Marchand et le comité de rédaction

Création et réalisation : Estelle Guyot

Editeur : Mairie de Gometz la Ville - 91400 Gometz la Ville cedex

Impression : Imprimerie de la CCPL - N°ISSN 1279-9564